



Municipalité de Champlain
819, rue Notre-Dame, Champlain QC G0X 1C0
Téléphone 819-295-3979 / Télécopieur 819-295-3032
Courriel : info@municipalite.champlain.qc.ca

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit:

1. Lors d'une séance qui se tiendra le 6 juillet 2026, le conseil municipal va adopter
 - Le projet de règlement 2026-16 modifiant le règlement 2022-10 du plan d'urbanisme modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé concernant l'identification des aires de protection des lieux de captage des eaux souterraines.
 - Le projet de règlement 2026-17 modifiant le règlement 2009-03 du règlement de zonage pour la création de dispositions relatives aux éoliennes
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le mardi 16 juin 2026 de 13 h à 16 h au bureau municipal.

L'objet de l'assemblée est de soumettre, à la consultation des personnes intéressées, le projet de règlement 2026-16 et 2026-17 dont l'avis de motion et le dépôt sera fait le 1^{er} juin 2026.

Au cours de l'assemblée de consultation, le maire ou son représentant, par l'intermédiaire desquels se tiendra l'assemblée, présentera le projet de règlement, exposera les conséquences liées à leur adoption ou à leur entrée en vigueur et recueillera les commentaires des personnes et des organismes souhaitant s'exprimer.

3. Le projet de règlement peut être consulté :
 - au bureau municipal 819, rue Notre-Dame
 - sur le site internet de la Municipalité de Champlain http://www.municipalite.champlain.qc.ca/fr/accueil_1.html
4. Résumé du projet :
 - Objet du règlement 2026-16** - modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé concernant l'identification des aires de protection des lieux de captage des eaux souterraines.
 - Objet du règlement 2026-17** - modifiant le règlement de zonage pour la création de dispositions relatives aux éoliennes.

Donné à Champlain ce 26 mai 2026

Caroline Dionne

Caroline Dionne, directrice générale

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Caroline Dionne, directrice générale certifie par les présentes sous mon serment d'office que j'ai affiché l'avis ci-dessus sur le site internet de la municipalité et au bureau municipal entre 8 h et 16 h, le 26 mai 2026 .

Donné à Champlain ce 26 mai 2026

Caroline Dionne

Caroline Dionne, directrice générale